



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

HBP/2003/3
HBP/WP.7/2003/6
7 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Soixante-quatrième session

(Genève, 15-17 septembre 2003)

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

GROUPE DE TRAVAIL DE L'ADMINISTRATION
DES BIENS FONCIERS

Troisième session

(Genève, 17-18 novembre 2003)

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE)**

Note du secrétariat

Introduction

1. La cinquante-huitième session de la Commission s'est tenue du 4 au 6 mars 2003 (E/2003/37-E/ECE/1406). Les principaux sujets et questions ci-après y ont été examinés et discutés: développement économique dans la région de la CEE; développement durable dans la région de la CEE; réforme de la CEE; grandes orientations générales des travaux de la CEE; résultats obtenus et obstacles rencontrés par la CEE en 2002 et perspectives pour 2003; préparation et suivi des conférences mondiales et régionales, en particulier le Sommet mondial sur la société de l'information et propositions relatives au suivi donné par la CEE à la Conférence ministérielle sur le vieillissement; coopération technique; coopération et coordination avec d'autres organisations; rapport du Groupe d'experts du programme de travail. Tous les documents examinés à la session peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CEE, à l'adresse suivante: http://www.unece.org/commission/2003/58th_index.htm.

2. Le secrétariat a résumé certaines des questions examinées et des décisions prises à la session qui concernent les travaux du Comité des établissements humains et du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers.

Développement durable dans la région de la CEE

3. Les débats sur le développement durable étaient organisés autour de deux tables rondes: évolution des stratégies nationales de développement durable; stratégie d'application à l'échelon régional: le rôle de la CEE. Les débats ont fait ressortir un certain nombre de points importants pour l'élaboration des stratégies nationales de développement durable:

a) Plutôt que de s'attaquer à tous les problèmes traités dans Action 21, il est préférable d'intervenir dans quelques domaines soigneusement choisis;

b) Les domaines d'intervention doivent être choisis en consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les autorités locales, les communautés locales, la société civile en général, les universitaires, les ONG. Le rôle des partenariats a été mis en avant;

c) Il faut veiller à ce que les trois volets du développement durable soient traités de la même manière;

d) Les priorités le plus souvent adoptées par les pays sont les suivantes: dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement; changer les modes de production et de consommation; promouvoir le développement de la science et de la technologie; combattre la pauvreté et garantir la cohésion sociale; améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population; promouvoir la santé; bien gérer les ressources naturelles; mettre en œuvre une politique d'énergie durable; protéger l'environnement; favoriser la recherche, la technologie et l'innovation; promouvoir l'utilisation des terres, l'aménagement urbain et le développement, ainsi que des transports ne nuisant pas à l'environnement;

e) L'élaboration et l'application de la stratégie doivent s'appuyer sur un appareil législatif et bénéficier du soutien des plus hauts responsables du gouvernement;

f) L'expérience de plusieurs pays montre qu'il est essentiel d'établir un cadre institutionnel approprié – comités interministériels, conseils nationaux, par exemple – pour élaborer puis affiner la stratégie nationale;

g) L'établissement d'organes de liaison dans chaque service public et organisme apparenté est aussi un bon moyen d'assurer une participation multidisciplinaire, de créer des points de contact et d'assurer un suivi;

h) Le plan national de développement durable doit être évolutif et être assorti de mécanismes d'examen et de suivi; son élaboration et sa mise en œuvre doivent constituer un processus continu d'apprentissage;

i) Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie doivent être mesurés à l'aide d'indicateurs concrets et d'objectifs clairement définis et selon un calendrier établi.

L'importance de la coopération régionale et sous-régionale, telle que les partenariats euroméditerranéens et les initiatives dans la zone de la mer Baltique, a été soulignée. Il a été suggéré que les organismes des Nations Unies contribuent au suivi du Sommet de Johannesburg à l'échelon national. La question de la gouvernance internationale du développement durable a été jugée importante, compte tenu de la diversité culturelle, des objectifs de la communauté internationale et de la dimension sociale de la mondialisation.

4. En ce qui concerne les questions touchant au suivi donné par la CEE au Sommet mondial pour le développement durable, un certain nombre d'éléments se sont dégagés du débat:

- i) Dans son «Plan d'application», le Sommet mondial pour le développement durable a donné un mandat précis aux commissions régionales de l'ONU;
- ii) La CEE avait déjà réalisé des travaux importants dans le domaine du développement durable avant la tenue du Sommet mondial; les activités de suivi devraient s'appuyer sur ces travaux et les compétences déjà disponibles devraient être pleinement exploitées;
- iii) Les délégations se sont félicitées des efforts déployés par le secrétariat de la CEE pour intégrer le développement durable dans les différents sous-programmes. Les domaines dans lesquels la CEE mène des activités sont tous importants pour le développement durable. Il faudrait s'assurer que toutes les activités menées concourent à un développement durable;
- iv) Les activités de la CEE devraient être en phase avec les programmes et les initiatives en cours, tels que les travaux relatifs au développement durable menés dans le cadre de la Commission du développement durable, du PNUE et du processus «Un environnement pour l'Europe». La CEE devrait coordonner ses activités en général avec celles des autres organisations régionales et processus sous-régionaux;
- v) La CEE devrait contribuer activement à l'application des stratégies de développement durable, à la révision des programmes nationaux de développement durable, à l'examen des partenariats institués à Johannesburg et à l'instauration de nouveaux partenariats.

5. À l'issue du débat, durant lequel des avis divergents ont été exprimés, la Commission a estimé d'une manière générale que la CEE devait jouer un rôle dans le suivi du Sommet mondial pour le développement durable, étant entendu que les modalités et le cadre de son action seraient décidés ultérieurement, compte tenu des débats et des éventuelles décisions de la Commission du développement durable, lors d'une réunion informelle spéciale de la Commission.

6. Plusieurs autres éléments pertinents recouvrant tous les domaines d'activité de la CEE se sont dégagés. Ils sont résumés ci-après:

Questions de fond

7. Tous les organes principaux subsidiaires (OPS) devraient:

- a) Continuer à réexaminer périodiquement leurs orientations stratégiques et leurs priorités. En particulier, durant l'année où le projet de budget est présenté, les orientations futures du Programme de travail devraient être examinées pour préparer le prochain budget-programme et les prochains cycles du plan à moyen terme;
- b) Réexaminer périodiquement les activités futures en vue de déterminer ce qu'il convient d'abandonner et de remplacer par de nouvelles activités;
- c) Assurer une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans tous les secteurs d'activité;
- d) Continuer à développer leur coopération et leurs activités intersectorielles, par exemple en programmant des réunions des bureaux de deux ou trois des organes principaux subsidiaires durant la même semaine en vue d'organiser une réunion commune de ces bureaux;
- e) Intégrer davantage les questions intersectorielles dans les travaux de tous les sous-programmes: questions relatives à l'égalité des sexes, sécurité, techniques de l'information et des communications (TIC) et économie fondée sur la connaissance;
- f) Assurer la coordination avec d'autres organisations ayant les mêmes domaines d'activité.

Renforcement de l'Organisation – réexamen de la structure intergouvernementale

8. Les organes principaux subsidiaires et leurs organes subsidiaires devraient réexaminer périodiquement leur structure intergouvernementale, en tenant compte notamment des points suivants:

- a) Il est nécessaire d'envisager la rationalisation et la restructuration des organes subsidiaires et des groupes d'experts correspondants afin de sauvegarder leur pertinence et leur efficacité;
- b) Des clauses de caducité devraient être prévues, selon qu'il convient, et les travaux devraient être évalués à la fin de la période;
- c) La fréquence des réunions et le nombre et la longueur des rapports devraient être revus.

Coopération technique

9. Les activités de coopération technique doivent être réexaminées et rationalisées avec la participation des OPS. Dans ce contexte, les OPS devraient prêter une attention particulière aux conclusions suivantes de la Commission:

- a) Le mécanisme d'établissement de priorités en matière de coopération technique doit être renforcé pour veiller à ce que les projets d'assistance technique soient exécutés en fonction des besoins réels des pays membres, qu'ils relèvent des compétences de la CEE et qu'ils ne se chevauchent pas avec les travaux d'autres organisations (voir en particulier les paragraphes 35

et 36 du document sur la réforme de la CEE-ONU (E/ECE/1399), dont le chapitre V traite de ces questions ainsi que de celles énumérées ci-après);

b) La coopération technique devrait être axée sur la demande et avoir une orientation pratique, l'accent étant mis sur les pays moins avancés à faible revenu dont l'économie est en transition;

c) Par conséquent, la coopération technique avec l'Asie centrale, l'Europe du Sud-Est et le Caucase devrait être renforcée;

d) Une assistance financière devrait être fournie aux pays à faible revenu dont l'économie est en transition afin de leur permettre de participer aux activités de la CEE telles que les ateliers et les séminaires;

e) Il est nécessaire et important d'évaluer les activités de coopération technique, même si cette tâche est difficile, complexe et exigeante.
